



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

Interpellation : Vélospot

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Madame et Messieurs de la Municipalité,

AigleInfos informe la population aiglonne en première page de son dernier numéro (n°24, septembre-novembre 2024) que « Vélospot étoffe son offre à Aigle ».

« Très utile pour vos divers trajets quotidiens, pour le travail ou les loisirs, le système de vélos en libre-service, mis en place depuis 2021 à Aigle, élargit son offre ; le nombre de stations passe de 13 à 17(...). Toute sa flotte est électrifiée, grâce à une batterie désormais intégrée sur le vélo et qui fonctionne selon le type d'abonnement. (...). L'abonnement annuel réservé aux Aiglons offre un tarif préférentiel avec 15 minutes gratuite en vélo électrique à chaque trajet, (...) une solution simple et économique de mobilité douce. »

Rappel

Le préavis municipal PM 2020-11 a été adopté par le Conseil le 20 janvier 2021. Un montant de CHF 55'000.- a été porté aux budgets de 2021 et 2022, augmenté à CHF 60'000.- dès 2023.

La municipalité a communiqué comme suit sur le sujet :

- par G. Devaud séance du Conseil du 18 juin 2021 :

VéloSpot : le projet des stations VéloSpot qui a été voté et décidé par le Conseil communal est désormais en place. M. DEVAUD encourage à les utiliser et à en faire la promotion. Un certain nombre de vélos sont disposés un peu près partout dans la ville, c'est un lancement qui s'opère de la meilleure des manières et la commune est très heureuse d'avoir vu aboutir ce projet, avec un nouvel équipement de vélos. À l'époque, il y avait 3 ou 4 stations, aujourd'hui, il y a 15 stations, peut-être bientôt 17, voire plus. L'objectif étant d'en avoir un maximum, mais plutôt avec des partenariats d'entreprises privées. Avoir une station-vélo proche de sa destination est beaucoup plus simple d'utilisation. L'abonnement de CHF 60.- par année permet, en tout temps, d'avoir une demi-heure gratuite sur ces cycles.

- par S. Montangero en séance du Conseil du 28 mai 2024 :

VeloSpot : la Municipalité a fait savoir au prestataire de vélo en libre-service, Velospot, désormais fusionné avec Publibike, qu'elle n'était, et de loin, pas satisfaite du déploiement de ce service et de l'utilisation des vélos. Une séance a eu lieu avec votre serviteur et les représentants pour la Suisse romande et notre région. Il en est ressorti d'un commun accord que des mesures complémentaires étaient nécessaires. Les mesures suivantes ont été proposées par Publibike et acceptée par la Municipalité qui continuera de suivre ce dossier de près :

L'exploitation de minimum 20 à 25 stations virtuelles (actuellement 13) ;

La fourniture et l'exploitation de 30 à 40 vélos à assistance électrique (E-Bike non prévu contractuellement) ;

L'intégration de 3 entreprises locales sans contrepartie financière pour les stations (abonnements collaborateurs – B2B)

La possibilité de créer un abonnement spécial E-Bike à CHF 199.00 par an, exclusivement pour les habitants de la ville d'Aigle avec une gratuité de trajet de 15 minutes par course (voir conditions techniques à remplir) ;

L'octroi à la commune de 100 abonnements mentionnés ci-dessus, octroyés à titre promotionnel, pour l'ensemble des collaborateurs de la commune et ceux liés à d'autres prestataires ayant par exemple des activités d'intérêts publics ;

Pour la saison 2024 - 2025 (12 mois) une remise de CHF 10'000.00 HT sur le tarif contractuel annuel de CHF 55'000.00 HT est octroyée ;

La mise en place de ces mesures doit permettre de vérifier la pertinence d'un tel service de mobilité douce pour des localités de moyenne importance comme Aigle, hors d'un contexte d'agglomération et/ou régional dans le cas présent pour le Chablais valaisan et vaudois.

Après quatre ans d'utilisation du système Vélospot (www.velospot.ch), je souhaite obtenir les réponses de la municipalité aux questions suivantes :

1. Quel est le montant du contrat avec Vélospot : CHF 55'000.- comme rappelé par la municipalité dans sa communication du 28 juin dernier ou CHF 60'000.- comme inscrit au budget depuis 2023 ?
2. Si le montant de CHF 55'000.- est confirmé. A quoi ont été destinées les différences relevées avec les montants apportés dans les rapports de gestion pour le compte 111.376.10 sur les années 2021 (CHF 59'889.-, soit : 8.98%), 2022 (CHF 59'235.-, soit : +7.70%), et 2023 (CHF 59'235.-, soit +7.70%).
3. La municipalité a-t-elle connaissance des fréquentations par abonnements annuels et cartes journalières précise du système Vélospot ? Si, oui, quelles sont-elles ?
4. Les dernières discussions avec les propriétaires de Vélospot, laissent-elles présager d'un renouvellement de la convention au terme des 5 années de la première convention (cf. PM 2021-11, p. 6) ?
5. Si oui :
 - quels sont pour la municipalité les critères pour un renouvellement de la convention ?
 - quand cette convention devra-t-elle être renouvelée ?
 - quand le Conseil communal sera-t-il appelé à se prononcer ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Philippe Bellwald

